

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines

Décision du 21 juin 2024 portant fermeture en 2024 des sites de l'administration centrale

NOR : TREK2414980S

(Texte non paru au Journal officiel)

Vu l'article L621-8 du code de la fonction publique,

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail,

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne -temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Vu le plan de sobriété énergétique de l'Etat du 6 octobre 2022,

Vu la circulaire relative au plan de sobriété de l'Etat du 10 novembre 2022,

Vu les avis du comité social de l'administration centrale du 24 octobre 2023 et du 21 juin 2024,

Vu les décisions numéro TREK2328327S en date du 10 novembre 2023 et TREK2328327S en date du 6 décembre portant fermeture en 2024 des sites de l'administration centrale,

Décide

Article 1^{er}

En complément des décisions susvisées, les sites de l'administration centrale situés à Paris (hôtel de Roquelaure, Saint Germain) et à La Défense (Grande Arche paroi Sud, Tour Séquoia) seront fermés les :

- vendredi 26 juillet 2024,
- vendredi 27 décembre 2024.

Pour le site de Saint-Germain, la fermeture ne s'appliquera qu'aux cabinets ministériels volontaires et le niveau d'activité des services support (bureau des cabinets, agents de la direction des affaires financières, de la direction du numérique et le Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité)

sera adapté en conséquence sur décision des chefs de cabinet. La fermeture s'appliquera aux autres services.

Article 2

La cheffe de service achat soutien de la direction des affaires financières est chargée de l'application de l'article 1.

Article 3

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin Officiel*.

Fait le 21 juin 2024

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT

Signé